

ANNEXE .WHOSWHO - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .WHOSWHO

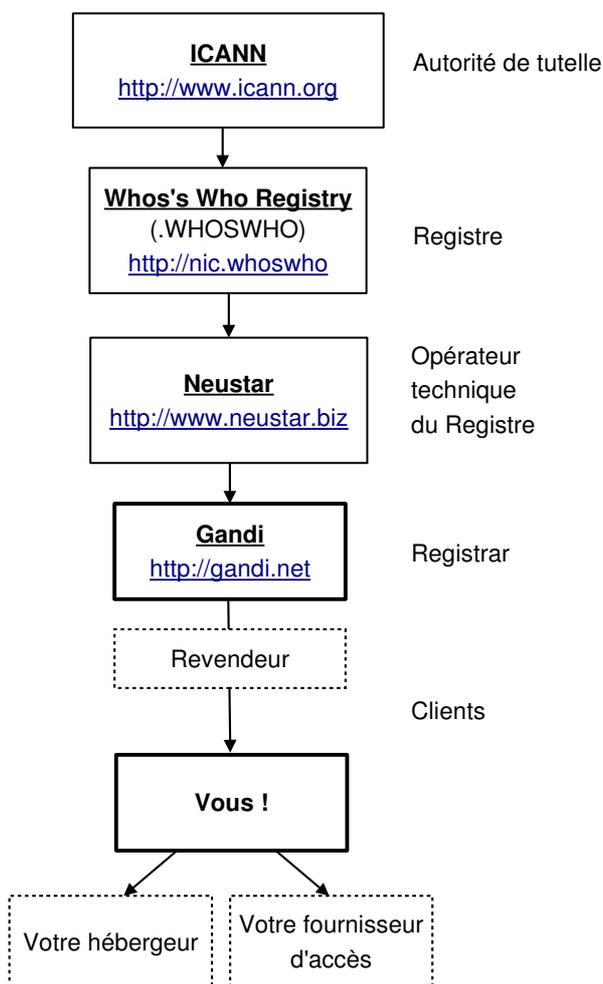
version n°1.0 du 3 novembre 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .WHOSWHO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .WHOSWHO.1. Autorité de tutelle et Registre

.WHOSWHO est une extension générique dont le but est de promouvoir sa réputation personnelle. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .WHOSWHO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .WHOSWHO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .WHOSWHO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des

règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .WHOSWHO, définies par l'ICANN et Who's Who Registry, consultables aux adresses suivantes :

- Plan de lancement : http://nic.whoswho/sites/default/files/sites/default/files/WHOSWHO_LAUNCH_PLAN.pdf
- Conditions d'éligibilité et d'usage : <http://nic.whoswho/policies>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .WHOSWHO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .WHOSWHO est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/whoswho>

Article .WHOSWHO.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .WHOSWHO se déroulera en 2 phases : Landrush et ouverture générale.

La Landrush se tient du 18 décembre au 17 février, 2015. L'ouverture générale est prévue pour le 18 décembre 2014. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Landrush pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .WHOSWHO.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/whoswho/info>

Les .WHOSWHO sont ouverts à toutes les personnes qui remplissent les conditions d'éligibilité qu'elles soient personne physique ou personne morale. **Le Registre souhaite que**

seulement les personnes dont les noms de domaine correspondent en tout point à leur nom soient enregistrés. Autrement dit, il doit y avoir un lien entre Votre nom et le nom de domaine enregistré (Nexus policy). Vous ne pouvez pas concéder en licence, sous-déléguer ou transférer Votre nom de domaine à une tierce partie qui ne remplit pas ces conditions. Des transferts d'un titulaire de domaine à des archives éponymes, des fondations, des sites d'héritage ou assimilés seront considérés comme respectant les conditions d'éligibilité.

Ces conditions d'éligibilité ne s'appliquant pas à l'enregistrement de noms de domaine qui ne sont pas liés à un nom d'un individu comme des noms, des verbes, des adjectifs, des adverbes, des noms de lieux, des industries, des métiers, des sports, des universités, des produits ou encore des services.

Un e-mail Vous sera envoyé afin que Vous soumettiez des justificatifs indiquant que Vous respectez les conditions d'éligibilité.

Article .WHOSWHO.5.Landrush

5.1 Règles d'éligibilité

Cette phase sera ouverte à tous.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Landrush ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine organisée par le prestataire de services d'enchères autorisé par le Registre, conformément aux règles d'enchères publiées par ce dernier.

5.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .WHOSWHO.6. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque

enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .WHOSWHO.7. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/whoswho> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Il est important de noter qu'il Vous est prohibé de commettre une usurpation d'identité, ce manquement pouvant être utilisé comme fondement dans le cadre d'une procédure URS portant sur un .WHOSWHO.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à

défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Who's Who Registry.

Article .WHOSWHO.8. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de Landrush et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .WHOSWHO.9. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/whoswho>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .WHOSWHO.10. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation, au traitement et/ou à la divulgation de Vos données personnelles en conformité avec la politique des données personnelles du Registre telles que publiées sur le site du Registre à l'adresse suivante : [domains.whoswho.policy](#)

Article .WHOSWHO.11. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .WHOSWHO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve. Vous acceptez avoir lu ces règles et y être lié sachant que ces dernières peuvent être amendées au fil de l'eau et font partie intégrante de ces présentes conditions particulières.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :

<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>

- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Les Politiques de résolution des litiges ayant trait aux transferts (TDRP : Transfer Dispute Resolution Policy) sont accessibles au lien suivant : <http://newgtlds.icann.org/resources/pages/tdrp-2012-02-25-en>

Vous acceptez de Vous soumettre aux décisions finales résultant de ces procédures, qu'elles fassent ou non l'objet d'un appel et Vous engagez à relever indemne le Registre de toute responsabilité directe ou indirecte découlant d'une procédure de résolution des litiges.

Article .WHOSWHO.12. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .WHOSWHO.13. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .WHOSWHO.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont

désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .WHOSWHO.14. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Les données que Vous renseignez leur de Votre demande d'enregistrement sont complètes, correctes et à jour
- Vous avez la capacité pour conclure les présentes conditions spéciales
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la prohibition faite par le Registre de réaliser des enregistrements qui consisteraient en une usurpation d'identité, violation qui fait partie des fondements sur lesquels une procédure URS peut être initiée tout autant que d'autres recours
- Le nom de domaine ne devra pas être utilisé de manière à distribuer des malwares, opérer abusivement des botnets, du phishing, du piratage, des violations de droit d'auteur et du droit des marques, des pratiques trompeuses ou frauduleuses, de la contrefaçon, une usurpation d'identité, de la pornographie, des services pour adultes ou de la prostitution (peu importe leur légalité auprès de certaines juridictions) ou s'engageant dans une activité contraire au droit applicable, la conduite de ces activités pouvant conduire à la suspension ou la suppression du nom de domaine.

Vous devez agir avec responsabilité lors de l'utilisation de n'importe quel domaine .WHOSWHO ou site hébergé sur n'importe quel .WHOSWHO et en conformité avec les politiques du Registre, les règles édictées par l'ICANN et les lois applicables, incluant celles qui ont trait à la vie privée, au traitement des données personnelles, du droit de la consommation (incluant les pratiques trompeuses), de l'accès équitable au prêt bancaire et les droits de la propriété intellectuelle.

Le Registre n'autorisera pas les enregistrements abusifs, résultant en une usurpation d'identité un comportement malicieux, profane, obscène, vulgaire ou illégal. Le Registre ne tolérera pas non plus que les contenus hébergés sur un .WHOSWHO résultent en de tels abus. Les domaines de fans, diatribes ou

parodies qui n'ont pas été créés pas la personne concernée seront désactivés.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .WHOSWHO.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- pour permettre le règlement d'un litige de quelque sorte qu'il soit
- pour traiter les demandes portant sur des comportements abusifs perpétrés sur des sites hébergés sur des domaines en .WHOSWHO
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

De plus, dans l'éventualité où le Registre détermine que Vous n'avez pas respecté les conditions d'enregistrement, Votre nom de domaine peut être placé sous statut « lock » (ce qui empêche le domaine d'être transféré ou mis à jour).

-fin de l'annexe .WHOSWHO-